

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 1 de 8

1. Identification**Identificateur de produit**

SG250

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de placage

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer
 Rue: Im Tiefen See 45
 Lieu: D-64293 Darmstadt
 Téléphone: +49 (0)6151 803-0
 Internet: www.hbm.com
 Service responsable: support@hbm.com

2. Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Mentions de danger**

H412

Autres dangers

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges****Composants dangereux**

| N° CAS | Dénomination chimique | Quantité |
|-----------|--------------------------------|-------------|
| 1185-55-3 | Triméthoxyméthylsilan | 2,1-3,5 % |
| 556-67-2 | octamé thylcycloté trasiloxane | 0,05-0,21 % |
| 67-56-1 | méthanol | < 1 % |

Texte des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 2 de 8

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Dénomination chimique | Quantité |
|----------|-----------|--|-------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 556-67-2 | 209-136-7 | octamé thylcycloté trasiloxane | 0,05-0,21 % |
| | | M chron.; H410: M=10 | |
| 67-56-1 | 200-659-6 | méthanol | < 1 % |
| | | par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10 | |

Information supplémentaire

Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

4. Premiers soins**Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
NE PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucune information disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques du produit dangereux

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 3 de 8

Produits de décomposition dangereux: suie. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Remarques générales**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Autres informations**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Evacuation: voir rubrique 13

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stockier conformément à: Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV).

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle**

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 4 de 8

Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des yeux/du visage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Protection des mains

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection de la peau

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Protection respiratoire

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|------------------|------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | blanchâtre |
| Odeur: | neutre |

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point de sublimation: non déterminé

Point de ramollissement: non déterminé

Point d'écoulement: non déterminé

non déterminé:

Point d'éclair: 100 °C

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible EN ISO 9038

Inflammabilité

solide/liquide: non déterminé

gaz: non déterminé

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 5 de 8

Dangers d'explosion

négligeable

Limite inférieure d'explosibilité:

négligeable

Limite supérieure d'explosibilité:

négligeable

Température d'auto-inflammation:

négligeable

Température d'inflammation spontanée

solide:

négligeable

gaz:

négligeable

Température de décomposition:

négligeable

Propriétés comburantes

négligeable

Tension de vapeur:

non déterminé

(à 20 °C)

Tension de vapeur:

non déterminé

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C):

1,05 g/cm³ DIN 53217

Densité apparente:

non déterminé

Hydrosolubilité:

non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Viscosité dynamique:

300 mPa·s

(à 25 °C)

Viscosité cinématique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

(à 23 °C)

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

négligeable

Teneur en solvant:

non déterminé

Autres données

Teneur en corps solides:

non déterminé

Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Aucune information disponible.

Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Risque de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Comburant, Acide fort, Base forte

Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Formation de: Produits de décomposition dangereux

Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 6 de 8

Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), suie, Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

11. Données toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 62500,0 mg/kg; ATE (cutanée) 187500,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 1875,00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 312,500 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|---------|----------------------------------|---------------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 67-56-1 | méthanol | | | | |
| | orale | ATE 100 mg/kg | | | |
| | cutanée | ATE 300 mg/kg | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 3 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 0,5 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratiqueAprès contact avec les yeux:
Irritant pour les yeux. (reversible.)**Information supplémentaire**Pas de données disponibles pour le mélange.
Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Référence à d'autres sections: 2, 3**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Aucune information disponible.

Persistance et dégradation

Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 7 de 8

Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport**Canadien TMD****Appellation réglementaire:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Classe(s) de danger relative au transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Classe(s) de danger relative au transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Risques pour l'EnvironnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

15. Informations sur la réglementation**Réglementation canadienne****Information supplémentaire**

SG250

Date de révision: 28.07.2022

Page 8 de 8

Les réglementations nationales doivent être également observées!

16. Autres informations**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le SGH**

| | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Classification | Procédure de classification |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H (numéro et texte intégral)

| | |
|-------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)